

Objet : Contrat de location d'un véhicule

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition et le contrat signé en vertu de l'article L.2122-1 du code de la commande publique – marché sans mise en concurrence ni publicité préalables

DECIDE

Article 1 : Un avenant au contrat EG121497 concernant la location d'un véhicule Peugeot Partner pour la Médiathèque Jacques Prévert sera signé par mes soins avec la Sté DLM 32 place de la gare 59000 LILLE.

Article 2 : Le montant mensuel de la location s'élève à 230.84€ HT soit 277.01€ TTC.

Article 3 : La prestation est conclue pour une durée allant jusqu'au 18 janvier 2023. Si renouvellement de prolongation, la nouvelle échéance sera fixée au 18 juillet 2023.

Denain, le 30 juin 2022
Le Pouvoir Adjudicateur,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
de la publication le.....

